

Regularisation de situation

Par touna, le 01/06/2011 à 20:44

Bonjour,

je vous explique la je suis en situation iregulire depuis janvier 2011 et je je vais bientot me marier avec un français es ce que j le droi apres d avoir un rcpc ou je suis obliger de retourner au bled explique moi svl les demarches a suivre j une une chance pour regulariser ma situation ou pas merci

Par mimi493, le 01/06/2011 à 23:03

Etes-vous entré régulièrement en France ? Avez-vous 6 mois de vie commune ? Il faut évidemment, prouver ses deux points